

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 11 MARS 2025**

N° 346 : CREATION D'UNE REGIE TEMPORAIRE POUR LA VENTE DU JEU DE SOCIETE BORDIER

Le onze mars deux mille vingt-cinq à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle 3 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le vingt-huit février 2025.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET – CHARNOTET – LEBAS – DOUCET – GALICHET Gérard – GUILLEMOT – JACQUET – JESSON – LEFORT – LEONE – MAINSANT – PIGNY – ROULOT – SCHULLER – SOUDANT – VETU – VALENTIN – VOISIN-DIT-LACROIX. Mme RAGETLY.

Délégués suppléants (ne vote pas)

MM. JOPPE – MAIZIERES – SINNER. Mmes BUTIN – SAGUET-SIMON.

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

M. PILLET. Mmes BOULOY – BOUTILLIER – MAGNIER – MORAND – PAQUOLA.

Déléguée suppléante

Mme BOUTILLIER.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. COLLART – BONNET – GALLOIS – BOURGERY – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLPIN – DUBOIS – GILLET – GOURNAIL – HEINIMANN – JANSON – MAILLET – NAMUR – OURY – MANGEART. Mmes CHOCARDELLE – DROUIN – GALICHER – LIZOLA – MICHEL.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – APPARU – APPERT – ARNOULD – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – COLMART – DEFORGE – DEGRAMMONT – DELIEGE – GALICHET Jean-Luc – HERBILLON – HERISSANT – JACOB – JESSON (CCRS) – LAPIE – LEHERLE – MAIZIERES – MARCHAND – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINNER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – BOUTILLIER – BUTIN – LAURENT – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

ACTE REÇU LE

26 MARS 2025

PREFECTURE DE LA MARNE

Nombre de délégués en exercice	:	48
Nombre de présents	:	26
Nombre de votants	:	25

M. Bruno ROULOT a été désigné secrétaire de séance.

Rapport de Monsieur le président :

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ANPP pour la création d'un jeu de société « Pays » produit par la Société Jeux BORDIER, le Pays de Châlons-en-Champagne a répondu favorablement à ce dépôt de candidature le 10 juin 2024 et a été retenu pour la création du jeu pour son territoire.

Le jeu de société sortira officiellement pour la Foire de Châlons 2025 et sera commercialisé sur un stand dédié à cet effet.

Afin de permettre la commercialisation au public sur cette journée de présence à la Foire et d'être conforme aux règles de la gestion budgétaire et comptable publique, Il est nécessaire de mettre en place une régie temporaire pour le compte du PETR du Pays de Châlons.

Cette régie temporaire permettra de percevoir les recettes liées à la commercialisation du jeu en direct sur la Foire.

Cette régie autorisera l'encaissement des produits numéraires et chèques par le régisseur et le mandataire désignés à cet effet.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne,

VU la Convention cadre pluriannuelle entre le PETR et l'AUDC (2023/2024) et celle de 2025/2026,

VU le projet de territoire et l'axe stratégique 5 « **Renforcer la visibilité et l'attractivité touristique** »,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,

VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide :

- **d'autoriser le Président à créer une régie temporaire pour la commercialisation du jeu de société Bordier, à la modifier et à la supprimer à l'issue de la commercialisation du jeu,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette mission.**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

ACTE REÇU LE

25 MARS 2025

PREFECTURE DE LA MARNE

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a sun, a castle, and a landscape, surrounded by the text 'PETR du Pays de Châlons-en-Champagne' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom. The name 'Jacques JESSON' is printed across the seal.